

Décision 16-D-02 du 27 janvier 2016

relative à des pratiques mises en œuvre dans
le secteur du transport scolaire par autocar
dans le Bas-Rhin

Posted on: 28 janvier 2016 | Secteur(s) :

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

**Origine de la
saisine**

Ministre chargé de l'économie

Dispositif(s)

Injonction de publication

Pratique établie

Sanctions pécuniaires

**Entreprise(s)
concernée(s)**

Autocars Mugler et Cie, Mugler Finance,
Cars des Rohan, Autocars et Transport
Royer, Royer Holding, Staub Voyage

Lire

le texte intégral de la décision

509.44 Ko